

Brèves FNC 24 Octobre 2013

TVA : CHANGEMENT DE TAUX POUR LES ACTIVITES EQUESTRES

Le gouvernement a adopté mardi un amendement à la loi de finances 2014 stipulant que les recettes nettes de TVA vont être majorées en raison de :

- « la mise en cohérence des recettes de TVA avec la mise en conformité avec le droit communautaire du taux de TVA applicable dans les centres équestres (30 M€), qui sera mise en œuvre par décret d'ici la fin de l'année 2013 »

Si ce décret est pris, le taux de TVA sur les activités équestres passera à 20%.

Le GHN, la FNSEA, la FNC et la FFE se sont mobilisés et ont obtenu en urgence une réunion interministérielle lundi prochain.

Soyez prêts à vous mobiliser à nouveau sur le sujet !

CONTROLES DES EQUIDES A L'ABATTOIR

La DGAL a présenté un projet de note de service visant à renforcer les contrôles des équidés destinés à l'abattoir. S'appuyant sur une directive européenne peu appliquée jusqu'à ce jour, la DGAL liste les éléments susceptibles d'interdire l'accès à la filière bouchère : date d'identification / naissance ; feuillet médicamenteux volant / inséré ou non ; éditions de duplicatas...

Si ces règles sont appliquées demain, un grand nombre de chevaux de plus de 10 ans ne pourra plus être abattu.

La FNSEA et la FNC ont écrit au Ministre de l'Agriculture pour l'alerter sur les conséquences désastreuses de l'application de cette note et lui demander une période de transition.

Nous attendons une réponse et restons fortement mobilisés sur ce sujet.

**Pour toute information complémentaire sur tous ces sujets, n'hésitez pas à contacter la FNC
01 45 63 05 90 / 06 84 85 86 96 - Juliette Leclaire**